

Message N° 2021/10 du Conseil communal au Conseil général
du 14 décembre 2021

Achat d'un robot-épareuse pour l'édilité

1. Introduction

Il a été constaté que l'épareuse actuelle datant de 1987 a une baisse de régime et que le travail était devenu compliqué dans les hautes herbes. Une inspection a été menée par une entreprise spécialisée dans la mécanique qui a diagnostiqué une baisse de performance de la pompe et du moteur hydraulique due à l'usure.

Suite à cela, une réflexion a été menée pour procéder à un changement de la pompe et du moteur hydraulique ou à l'investissement d'une nouvelle machine. Mais au vu du nombre d'années de la machine, le coût de la réparation ainsi qu'une éventualité future de se séparer du tracteur de l'édilité par un porte-outil plus adapté pour les communes et plus polyvalent est envisagée. De ce fait, nous avons opté pour un investissement d'un robot-épareuse.



Épareuse actuelle

2. Descriptif

Le robot épareuse est une machine de petite envergure (110 cm de large) équipée d'un train de chenilles qui lui permet d'aller dans des endroits très escarpés. Cette machine est pilotée à distance via une télécommande de guidage. Ce robot génère peu de dérangement du trafic routier car son élément de fauche se situe à l'avant, contrairement à un tracteur qui est sur la chaussée pour procéder à la fauche de manière latérale.

Il est équipé de deux éléments de fauche à changement rapide. Le premier est l'épareuse (fauche et broyage) pour les bords de route et les talus. Le deuxième est la barre de coupe (fauche par cisaillement) pour les prairies fleuries et permet la préservation des espèces tels que les insectes.



Photo robot-épareuse

3. Devis estimatif

Le devis estimatif a été établi par une demande d'offre via deux entreprises villageoises spécialisées dans ce secteur.

Robot-épareuse

CHF 50'000.00

4. Demande de crédit et financement

Ce crédit d'investissement sera financé par un emprunt. Toutefois, la situation sera réexaminée dans le détail au moment de la dépense selon les liquidités communales.

Frais financiers du crédit :					
Intérêts passifs sur emprunt	50'000.00	1.00%	+	500.00	
Amortissement annuel comptable PA	50'000.00	10.00%	+	5'000.00	
Total des frais financiers				5'500.00	

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 8 novembre 2021.

Le Conseil communal